RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 3102 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 26/11/2024 - 14377 - 2019 B 00243 - 847 513 819 - DEUX MAINS

DEUX MAINS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 349 400 euros
Siège social : 4 RUE ARNAUD BERNARD
31000 TOULOUSE
847 513 819 RCS TOULOUSE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 SEPTEMBRE 2024

A TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024, approuvés dans les précédentes résolutions, et statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La gérance

[redacted]